

# Récolte de fonds chez **Quinoa** :

## *Note de politique générale*

### **I. Introduction**

Dans l'optique d'une recherche de cohérence entre son objet social (décliné en une vision, une mission et des valeurs) et son fonctionnement, Quinoa vise à jalonner les démarches de récolte de fonds menées pour financer ses activités et celles de ses partenaires.

En effet, accepter de l'argent d'un secteur, d'une entreprise, etc. revient à cautionner l'existence et le fonctionnement de ce secteur ou entreprise.

Par ailleurs, l'asbl est membre de l'AERF et, en tant que tel, est signataire du code éthique de la récolte de fonds. Ce code stipule que « l'association signataire s'engage à s'interdire de cautionner des initiatives commerciales dont les activités sont en contradiction avec son objet social » (Plus d'infos → <http://www.vef-aerf.be>)

### **II. Recommandations pour la RDF**

Comme à travers sa vision et mission, l'asbl se positionne clairement dans une dynamique orientée vers la recherche de l'équité et de la solidarité, à l'encontre de la logique du profit et de la croissance.

Elle veille à récolter ses fonds dans des secteurs dont l'existence et/ou le fonctionnement :

- ne participent pas à l'exploitation des êtres humains ;
- ne participent pas à l'exploitation abusive des ressources naturelles ;
- ne participent pas à une détérioration extensive de l'environnement ;
- ne participent pas à la production d'armes, leur transport et leur stockage ;
- n'exercent pas d'une façon ou d'une autre une influence politique illégitime que ce soit localement ou internationalement.

Cette ligne de conduite s'applique tant à la recherche institutionnelle de fonds, qu'aux récoltes de fonds menées par nos membres.

Concrètement, pour tout membre qui mène une récolte de fonds afin de financer les activités de Quinoa et/ou celles de ses partenaires, cela implique que :

- l'asbl invite les membres à avoir une réflexion approfondie sur la dynamique de RDF qu'ils mettent en place, notamment sur :
  - l'origine des fonds reçus : quand un membre reçoit un don d'une entreprise, il se pose la question du fonctionnement de cette entreprise (codes éthiques, environnementaux, etc.) et de son impact social et environnemental
  - les types de produits consommables utilisés durant les activités de RDF
- l'asbl se réserve le droit de retourner un don s'il ne correspond pas à ses critères éthiques.